

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal No 2023.01

Date 19 avril 2023

Rencontre avec les villageoises et les villageois des hauts de la Commune

Lieu couvert communal de Binii

Durée de 19h30 à 21h25

Présidée par Dumoulin Sylvain

Présents Dumoulin Sylvain - Reynard Vincent - Aymon Valentin - Cretton Jean Marie -

Degen Vincent - Héritier Aline - Liand Dominique - Luyet David - Pignat Lucien -

Zuchuat Marie - Lamon-Courtine Nathalie

M. le Président salue les quelques 50 personnes des hauts de la Commune qui ont répondu présentes à cette sixième rencontre du Conseil communal avec les villageoises et les villageois de la Commune.

M. le Président souligne que la séance extra-muros du Conseil communal qui vient de se terminer, s'est très bien déroulée.

Après la rencontre de ce soir, restera celle du 31 mai prochain avec les villageoises et les villageois de Chandolin et de Vuisse.

Avec plus de 900 personnes qui sont domiciliées sur les hauts, la rencontre de ce soir était une évidence, au même titre que celles organisées pour les six villages de la Commune.

1 Pourquoi cette rencontre?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est en ressorti :

- des forces
 - manifestations (Fête-Dieu)
 - o vie de village
 - identité « villageoise » (les gens se connaissent)
 - o ambiance conviviale
- des peurs
 - o perte d'identité
 - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)

- o perte de l'esprit convivial
- o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
 - o manque de lieux de rencontre

o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ➡ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à INTEGRER les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINES** et valoriser leurs compétences.
- ⇒ Développer des SYNERGIES entre les différents ACTEURS SOCIAUX de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des LIEUX DE RENCONTRES et des espaces publics,
- Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune. Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune

Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »

A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal. Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.

Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises. Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législature.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

2 Conseil communal

M. le Président présente les membres du Conseil communal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

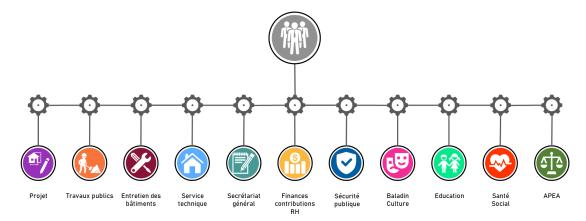
Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal menées durant l'année 2022 :

- 21 séances ordinaires, précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique.
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00.
- 1'166 objets sont portés à l'ordre du jour qui aboutissent à 1'166 décisions.
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement.
- 2 assemblées primaires ordinaires accompagnées parfois d'une assemblée primaire extraordinaire.

Sans tenir compte des séances de commissions et des représentations, le taux d'activité d'une autorité communale correspond environ à un 10%, uniquement pour les séances du Conseil communal et leur préparation.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 136 collaborateurs correspondant à 93.94 EPT, dont 6 apprentis et 2 stagiaires.



Projet - 1.8 EPT - 2 coll.

- o études / chantiers
- o planification et suivi financier

Travaux publics - 18.63 EPT - 20 coll.

- o voirie (tâches saisonnières)
- o travaux publics, eaux et irrigation
- o gestion des déchets
- o eau potable

Entretien des bâtiments - 15.85 EPT - 22 coll. - 2 app.

- o Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.0 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- o Cadastre
- o Mobilité / Energie

Secrétariat général - 4.8 EPT - 7 coll. - 1 app. - 1 stag.

- o Accueil réception
- Secrétariat général
- o Office de la population
- o Agence AVS

Finances, contributions, RH – 7.0 EPT – 9 coll. – 1 app.

- Ressources humaines
- Finances comptabilité
- Contributions caisse communale
- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.

V1 : créé le 22.04.2023

Sécurité publique - 5.6 EPT - 6 coll.

- o Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- o Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture - 2.95 EPT - 6 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

Education - 29.91 EPT - 56 coll. - 2 app. - 1 stag. (sans les enseignants)

- Écoles
- o Structure d'accueil
- Bibliothèque

Santé / Social - 1.7 EPT - 2 coll.

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- o Affaires sociales
- Jeunesse / Animation

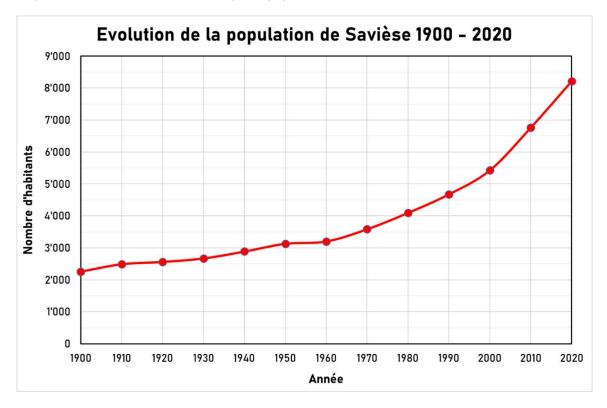
A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil communal opère, collabore avec un chef de service, structure optimale pour avancer avec les projets.

4 Evolution de la population 1900 - 2020

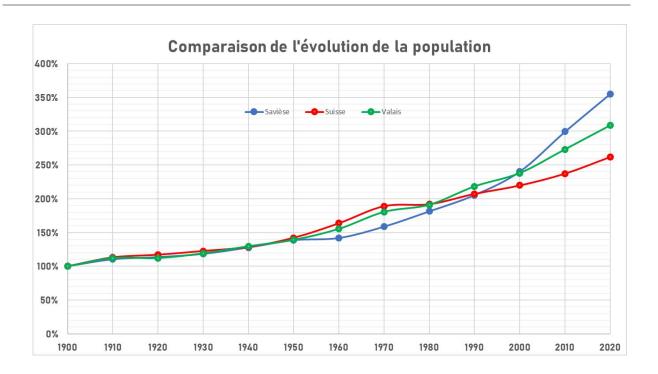
La population saviésanne a d'abord évolué progressivement de 1900 à 1960, passant de 2'259 habitants à 3'203 habitants.

Avec l'arrivée des véhicules motorisés, Savièse comptait en l'an 2000 5'428 habitants, soit une augmentation d'environ 1'000 personnes sur 20ans.

Depuis, l'attractivité de Savièse fait que la population a bondi, avec 8'215 habitants en 2020.



Cette attractivité de la Commune de Savièse est confirmée, comparaison faite avec l'évolution de la population pour le Valais et la Suisse :



5 Projets

5.1 Traversée de Prafirmin

La traversée de Prafirmin a été financée à 70% par le Canton et 30% par Savièse, la route d'Arvige étant classée « cantonale ».

La temporalité d'un projet, entre sa conception et sa réalisation, démontre également l'évolution des mentalités. Ce projet a été réfléchi dans les années 1990 où le passage du flux du trafic était prioritaire. A ce jour, l'aménagement de la traversée serait repensé différemment, avec un espace appelé à remplir d'autres usages (déambulation, espaces verts, etc...).

Toutefois, la traversée de Prafirmin a été aménagée de façon à sécuriser le trafic piétonnier par l'aménagement d'un trottoir, un éclairage public et la présence d'un arrêt de bus.



5.2 Trottoir – Prafirmin aval

Dans la continuité de la traversée de Prafirmin, un trottoir a été aménagé à l'aval, dans le secteur de Tramillau, avec un arrêt de bus. Les travaux sont terminés, reste le tapis qui ne pouvait être posé pendant la mauvaise saison.



5.3 Place de rencontre à Prafirmin

La Municipalité a acheté la parcelle privée située à l'angle de la route d'Arvige et celle de Prarainson, dans l'idée de réaliser une place de rencontre. Un projet est en cours d'élaboration sur la thématique de l'eau, avec la présence du bisse qui la traverse. Cette place sera aménagée cette année encore voire l'année prochaine.



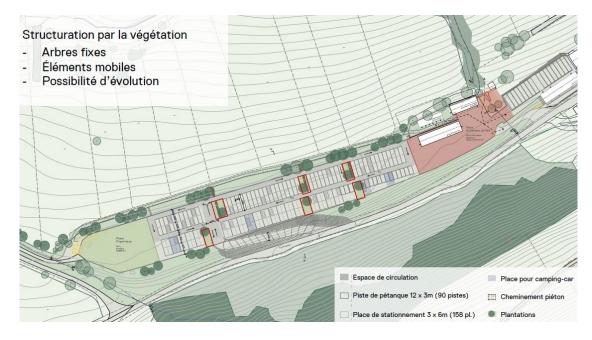


5.4 Place de Binii

Le Conseil communal, à terme, a la volonté d'améliorer cette place. Actuellement recouverte de gravier, elle n'est pas optimale alors qu'elle dispose d'un potentiel multifonctionnel, considérant les manifestations qui s'y sont déroulées ces dernières années.

Il s'agit de structurer cette place avec un seul accès motorisé, des surfaces de roulement précisées – des cheminements piétonniers sécurisés avec également un chemin revu pour conduire au Torrent-Neuf, à l'écart de la circulation motorisée – des places de stationnement différenciées pour les véhicules et les camping-cars - la plantation d'arbres fixes pour apporter ombrage et rafraîchissement – la présence d'éléments mobiles selon les manifestations organisées – deux espaces vides à chaque extrémité pour pique-niquer, avec la présence de jeux voire un magasin proposant des produits du terroir.

Ce projet se réalisera d'ici quelques années car il doit faire l'objet d'un plan d'aménagement détaillé (PAD), ceci en conformité à la révision globale du RCCZ/PAZ.



5.5 Eaux potable et d'irrigation

Sur plusieurs routes dans le secteur des hauts, la Municipalité a procédé à la réfection du réseau d'eau potable et la mise en place d'un réseau d'irrigation.



5.6 Déchets alimentaires

Le Conseil communal a décidé, la mise en place dans chaque éco-point de la commune, d'un système de collecte de déchets gastro. Cette collecte sera opérationnelle dans le courant de l'année. Le Conseil communal a décidé un temps d'essai de deux ans. Durant cette période, la collecte sera gratuite. Au terme des deux ans, un bilan sera tiré et décision sera prise de continuer ou non cette collecte et d'en définir les modalités financières.

Ces containers pour les déchets gastro seront accessibles au moyen d'une carte qui sera remise par l'administration communale aux ménages intéressés.



5.7 Révision du RCCZ et du PAZ

La révision globale du RCCZ (règlement communal de constructions et de zones) et du PAZ (plan d'affectation des zones) a été soumise en septembre 2021, pour un premier examen, auprès des différents services de l'Etat du Valais.

Les avis et remarques de ces différents organes ont été transmis dernièrement à la Municipalité. Un travail important est actuellement effectué pour traiter ces avis et remarques. Le Conseil communal devra les prendre en compte, corriger cette révision globale du RCCZ et du PAZ. Cette révision corrigée sera à nouveau soumise pour un deuxième examen auprès des différents services cantonaux.

Le Conseil communal espère pouvoir publier la mise à l'enquête publique de la révision globale du RCCZ et du PAZ en fin d'année 2023.

Dans la continuité, les oppositions devront être traitées par le Conseil communal pour lancer par la suite la procédure d'homologation.

Cette révision globale du RCCZ et du PAZ prend passablement de temps.

La mention « zone touristique » sera retirée pour la transformer en « Prafirmin » lui conférant ainsi l'identité d'un vrai village, d'un lieu pour vivre.

Pour les Mayens de la Zour, la révision du RCCZ a pour but de conserver les éléments paysagers et architecturaux typiques des zones de mayens.



5.8 PAI Avalanche

Le plan d'alarme et d'intervention avalanches (PAI) qui a pour but d'organiser les mesures de protection à la population lors de situations à risque, a été établi.

PV nº 2023.01 Conseil communal



5.9 Desserte en transports publics

En 2017, de nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse ont été introduites pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances de 17h00 à 19h00, des courses postales supplémentaires à une cadence de 20' sont proposées depuis la fin de l'année 2022 sur la ligne Sion – Savièse, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche d'horaires.

L'introduction de nouvelles courses dont le coût variant entre CHF 50' à 100'000.-- est à la charge unique de la Commune. Le Canton du Valais pourrait donner son accord pour assurer une partie du risque financier, mais cela à un coût car il devrait répondre aux demandes provenant d'autres communes du canton.

Si la fréquentation sur ces courses est démontrée, elles peuvent être prises en charge par le TRV (transport régional des voyageurs) qui est financé conjointement par la Confédération et le Canton. Cela permettrait à la Commune de proposer de nouvelles correspondances. Toutefois, la Confédération a le souhait d'effectuer une coupe budgétaire dans la prise en charge du transport régional des voyageurs (TRV) pour le Valais.



5.10 Vélos en libre-service

Les vélos en libre-service seraient un moyen alternatif pour pallier au manque de courses postales. Ces vélos sont désormais disponibles dans les différents villages de la Commune et bientôt à Monteiller, aux Rochers et à Pafirmin.

Les usagers pourront se déplacer avec ces vélos, majoritairement électriques, mais également traditionnels, sur 12 communes de l'Agglo Valais central. Outre les villes de Sion et Sierre, les communes de Salquenen, Chalais, Grône, Noble-Contrée, Saint-Léonard, Savièse, Nendaz (Aproz), Conthey, Vétroz et Ardon seront desservies par des stations de vélos en libre-service.



5.11 Soutien énergétique

Le 2 février 2022, le Conseil d'Etat a homologué notre « Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables ».

Ainsi des subventions en matière d'énergie avec les objectifs suivants : les économies d'énergie à l'échelle communale et la production d'énergie au niveau local, sont accordées pour les personnes domiciliées à Savièse.

Ces subventions portent sur :

- Le CECB+
 - Le CECB+ est un certificat que l'on obtient pour son bâtiment. Il s'agit d'une étiquetteénergie officielle, un bilan des performances énergétiques du bâtiment, que ce soit pour son enveloppe ou pour son efficacité énergétique globale.
- La pose de panneaux solaires photovoltaïques condition : personne physique domiciliée en résidence principale dans le bâtiment pour lequel elle présente une demande de subvention.

et:

- L'isolation thermique du bâtiment.
- La rénovation du système de chauffage, mise en place d'une pompe à chaleur. il s'agit d'un changement du système de chauffage et non d'un renouvellement
- La rénovation globale du bâtiment.

Ces dernières étant conditionnées à l'octroi de la subvention accordée par le Canton.



5.12 Manifestations – vaisselle réutilisable

Le Conseil communal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme par exemple des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

Une répartition financière à chaque société étant trop compliquée, la mise à disposition gratuite de matériel semble plus judicieuse.



6 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :

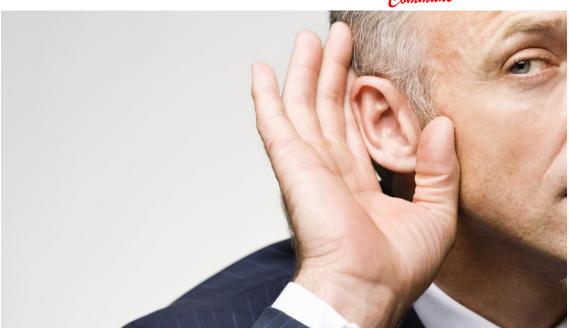
Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.

Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune

« Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays. »

Pommune John F. Kennedy



6.1 Routes forestières

Les routes forestières, au même titre que les routes agricoles, viticoles, sont ouvertes à la circulation de véhicules à moteur. Comme sur toute route, tout usager devrait se responsabiliser, modérer sa vitesse et respecter autrui.

6.2 Déchetterie - déchets verts

Les déchets doivent être autofinancés et facturés selon le principe du pollueur-payeur. Si la gratuité est accordée pour l'élimination des déchets verts, le pollueur n'étant pas identifié, cela engendrerait inévitablement une augmentation de la taxe de base pour tous les ménages. Les ménages non concernés par leur élimination n'accepteraient pas de devoir payer alors qu'ils ne produisent pas de tels déchets.

C'est une volonté de la Municipalité de maintenir au plus bas la taxe de base et de facturer aux ménages concernés l'élimination des déchets non recyclés, selon le volume déposé par chacun.

La Municipalité doit garantir une équité de traitement entre les ménages produisant des déchets et ceux qui n'en produisent pas ou peu.

V1 : créé le 22.04.2023

La valeur des 500 kg à forfait a été calculée pour maintenir la taxe de base telle que fixée sans devoir l'augmenter due à un forfait plus élevé. A relever que le nombre de ménages dépassant le forfait annuel de 500 kg n'est pas conséquent.

Il est déplorable la présence de déchets sauvages sur le territoire de la Commune, alors que la taxe d'élimination des déchets non recyclés est actuellement de CHF 200.—la tonne, soit 20 cts/kg.

Chacun est invité à relever l'endroit où des déchets sauvages ont été constatés et l'annoncer au service des travaux publics pour les retirer de suite.

Ce lundi, un nouveau collaborateur a débuté ses activités au sein de la police municipale avec pour mission, entre autres, de fonctionner comme garde-champêtre.

6.3 Arrosage abusif

Pour une bonne harmonie, le bon sens prévaut entre les propriétaires de pelouses, de jardins, les agriculteurs et les vignerons pour une utilisation rationnelle de l'eau.

Il s'agit de partager les ressources. Dans le cadre du Torrent-Neuf, un nouveau comité se met actuellement en place, pour une meilleure répartition de l'eau d'irrigation.

Il s'agit d'un défi majeur pour notre Municipalité de veiller à préserver l'approvisionnement eau de la Commune par la diminution de la consommation et la recherche de nouvelles sources.

6.4 Transports scolaires

Les transports scolaires dépendent en priorité de l'horaire scolaire et sont planifiés en accord avec l'entreprise de transports. Dans la planification des transports scolaires, les courses horaires sont privilégiées, celles-ci n'étant pas financées par la Municipalité.

Chaque année, la planification est effectuée de manière à utiliser au maximum les courses horaires pour limiter le coût des transports scolaires.

La desserte des hauts a été améliorée en 2019 avec une paire de courses le week-end et des paires de courses supplémentaires en semaine, mais ce secteur n'est pas aussi bien desservi que les bas de la Commune.

Introduire des paires de courses supplémentaires doit être justifié par la présence régulière d'un nombre d'usagers.

Actuellement, le besoin n'est pas démontré sur les hauts, car il n'y a pas suffisamment de recul, surtout en lien avec le Covid, pour augmenter le nombre de courses, mais rien n'est figé pour les années futures.

Une solution serait un déplacement en véhicule jusqu'au parking de St-Germain Centre voire en vélo en libre-service, et depuis là, se déplacer avec les transports publics.

6.5 Covoiturage – transport handicap – Entr'aide Savièse

Le covoiturage pourrait s'organiser dans le secteur des hauts. A cet effet, un comité devrait se mettre en place pour créer des liens, échanger des idées, être l'interlocuteur auprès de la Municipalité, du Conseil communal.

Transport handicap assure également le transport de personnes à mobilité réduite, en leur offrant un service de transport adapté.

Le groupe Entr'aide Savièse assure également un service de transport pour différents besoins (médicaux, courses, autres...) voire également pour tenir compagnie (balade, jeux, lecture...).

6.6 Evolution démographique

Avec l'évolution démographique qui a été présentée précédemment, la Commune, selon son PAZ actuel, peut absorber jusqu'à une population de 10'000 habitants.

Selon notre PAZ actuel, l'extension de la zone à bâtir pour les 15 prochaines années n'est pas admise, il est probable qu'à l'horizon 2040, cette limite de 10'000 habitants soit atteinte. Une augmentation de la population demande obligatoirement une extension des

infrastructures (mobilité, eau, déchets, scolaire, structure d'accueil...).

V1 : créé le 22.04.2023

Un concept de régionalisation est en cours dans le cadre de l'Agglo VS Central, par le biais d'un plan directeur intercommunal. Cela signifie que ce PDI (plan directeur intercommunal) est

un outil de planification à l'échelle de plusieurs communes, y compris Savièse, dans une logique de développement durable et de cohérence territoriale.

6.7 Espace – étang des Rochers

Une réflexion est actuellement menée par les étudiants de l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) pour proposer un espace de détente dans un environnement naturel, tout en tenant compte que ce secteur est classé en zone de protection de la nature.

6.8 Routes cantonales

Les limites de traversée de localité pour les routes cantonales sont fixées par l'Etat du Valais. Elles sont habituellement considérées comme « intérieur de localité » si elles sont bordées de part ou d'autre de bâtiments contigus ou normalement espacés.

Le secteur de la route d'Arvige, dépourvu de trottoir, n'est pas bordé de bâtiments. De plus, la présence d'un bout de moraine est digne de protection de la nature mais également dangereux pour les piétons.

L'idée d'un trottoir n'est pas totalement abandonnée mais non réalisable pour l'instant. Pour les secteurs « hors localité » des routes cantonales, la limitation de vitesse est fixée à 80 km/h (exemple : la route des Rochés – la route de Mossevron - la route de Savièse (secteur de la COOP). Par ailleurs, non bordées de part ou d'autre de bâtiments contigus ou normalement espacés, elles sont également dépourvues d'un trottoir.

Les frais d'entretien « hors localité » sont entièrement supportés par l'Etat du Valais. Pour les traversées de localité, les frais d'entretien sont supportés conjointement par l'Etat du Valais et la Commune.

Il est dommage que les personnes domiciliées sur les hauts n'aient pas reçu une information plus importante sur les travaux prévus le long de la route d'Arvige.

6.9 Epicerie sur les hauts

Une épicerie peut être l'œuvre d'une coopérative privée (des villageois), à l'instar de celle de Chandolin. Une épicerie c'est un vœu pieux car dans les faits elle répond à des besoins ponctuels, les produits frais s'écoulent dès lors difficilement.

Dans le cadre de la révision globale du RCCZ/PAZ, des conditions cadres sont mentionnées pour l'éventualité d'une épicerie dans les hauts (à hauteur de l'étang des Rochers).

6.10 Bornes hydrantes

Les hauts de Savièse sont pourvus en bornes hydrantes, elles ne sont pas installées dans chaque route communale mais ont été posées de manière telle à répondre à des besoins, selon des périmètres déterminés par le service du feu, pour les hauts de la Commune. Des conduites sèches ont été également installées pour les zones de forêts.

6.11 Zones 30 km/h

La mise en zones 30 km/h, réalisée dans différents secteurs de la Commune, relève d'une planification qui a été adoptée par le Conseil communal et présentée à la population en 2014. Lors de la réalisation de ce schéma directeur pour les zones 30 km/h, les hauts de la Commune n'avaient pas été pris en compte car la quasi-totalité des routes communales sont sans issue. Les véhicules se déplaçant sur ces routes sont principalement ceux des riverains. Cette planification arrivant gentiment à son terme, une nouvelle étude sera lancée par l'autorité communale pour définir, considérant la justification du besoin et la priorité, les nouveaux secteurs à mettre en zone 30 km/h.

V1: créé le 22.04.2023

Les hauts de la Commune seront intégrés dans cette étude.

6.12 Radar didactique

Les données collectées permettent de déterminer le nombre de véhicules, leur vitesse et l'heure de leur passage.

Les résultats démontrent que la grande majorité des usagers respecte la vitesse autorisée.

6.13 Poubelle pour les sacs à crottes de chien

Une poubelle pour les sacs à crottes de chien sera posée à la route de Tramillau.

6.14 Bancs publics

La pose de bancs publics à divers endroits de la Commune est souvent relevée. Un inventaire est en cours auprès des commissions « aménagement du territoire » et « travaux publics ». A noter toutefois que le domaine public est souvent limité à la chaussée et au trottoir alors que les privés sont rarement enclins à autoriser la pose d'un banc public sur leur propriété.

6.15 Tournée du Père-Noël

La présence du Père-Noël sur les hauts de la Commune est notée mais sa tournée du 24 décembre est déjà très minutée.

Une éventualité avec la présence d'un deuxième Père-Noël dans le cadre d'une rencontre organisée par les personnes des hauts de la Commune.

Un lieu de rassemblement est actuellement manquant sur les hauts de la Commune, en attendant l'espace de rencontre de Prafirmin. Les parcelles sont toutes la propriété de privés. Lors de l'aménagement de la zone, tout était pensé pour des résidences secondaires alors que maintenant ce secteur est une espace de vie à l'année.

La Commune souhaiterait apporter des espaces communs, mais elle est limitée dans les terrains.

6.16 Ferme à Lydwine Bruchez

Il s'agit d'un domaine privé. Les contrôles sanitaires relèvent de la compétence du laboratoire cantonal. La salubrité publique intervient en cas de risques pour le voisinage voire de pollution.

Si un projet de rénovation était approuvé et admis au subventionnement par l'Etat du Valais, la Municipalité serait appelée, par ricochet, à également le soutenir financièrement.

6.17 Défibrillateurs

Les Samaritains de Savièse et environs organisent des cours pour le maniement des défibrillateurs.

Notre chef de service de la sécurité publique est également à la disposition de tout un chacun pour renseigner sur les organismes formant sur les défibrillateurs.

Dans chaque appareil, un mode d'emploi explique le processus à suivre.

L'application d'urgence EchoSOS donne également toutes les informations voulues.

6.18 Engins pyrotechniques

La Municipalité de Savièse a décidé de ne plus animer la Fête Nationale par des engins pyrotechniques.

Désormais, la vente d'engins pyrotechniques auprès des particuliers est légiférée.

6.19 Futur pour les hauts - comité de village- espace de rencontre

La mise sur pied d'un comité de village, un porte-parole, pour les hauts de Savièse serait intéressante pour dans le futur afin de créer la convivialité, centraliser les besoins, les inquiétudes des hauts de la Commune et les relayer à la Municipalité de Savièse et à ses autorités.

La Municipalité de son côté se focalise sur la réalisation de l'espace de rencontre prévu à Prafirmin.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie toutes les personnes présentes. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif préparé par notre huissier communal.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président La Secrétaire S. Dumoulin M. N. Reynard